

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20211213-C__71_12_2021-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 06 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 décembre 2021

SEV - RÈGLEMENT DE SERVICE DES USAGERS DU SERVICE DE L'EAU APPLICABLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Christelle CHASSAGNE à Nicolas VIDEAU, Alain CHAUFFIER à Claude BOISSON, Thibault HEBRARD à Valérie BELY-VOLLAND, Christine HYPEAU à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à François GUYON, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Anne-Lydie LARRIBAU, Johann SPITZ à Sophia MARC, Mélina TACHE à Lydia ZANATTA.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Jean-Michel BEAUDIC

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

SEV - RÈGLEMENT DE SERVICE DES USAGERS DU SERVICE DE L'EAU APPLICABLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, ayant entraîné la dissolution des Syndicats d'eau totalement inclus dans l'agglomération de Niort (le SEV et le SMEDEP) au 1/1/2020 ;

Vu la délibération du 23/09/2019 instaurant une régie à autonomie financière en lieu et place du SEV ;

Vu la création du Service des Eaux de la Courance, au 1/1/2020, et la fin du contrat de délégation de service public à la SAUR sur cet ancien territoire du SMEPDEP au 31/12/2021, avec reprise en régie par extension de la régie du SEV au 1/1/2022 ;

Considérant qu'il pouvait exister quelques différences techniques entre les deux formes de gestion et les deux secteurs ;

Considérant la nécessité d'avoir un règlement de service unique sur le périmètre de la régie à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Il a été procédé à une relecture détaillée et à quelques amendements et précisions apportées au texte du règlement 2021 de la régie du SEV.

L'annexe ci-jointe présente le texte dudit règlement, dûment actualisé pour application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il sera porté à connaissance de l'ensemble des usagers par l'information de sa mise à disposition pour téléchargement sur le site internet de la régie du SEV, et diffusé gracieusement pour tout nouvel abonné ou sur demande, à l'accueil des usagers de la régie rue des grands champs à Niort.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les amendements apportés au règlement de la régie du SEV applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer et diffuser tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20211213-C__71_12_2021-DE